Arrêté | Générale | colonial

Arrêté n° 23 Janvier 1936. promulguant dans la colonie le décret du 20 décembre 1935 portant réduction de 10 p. 100 sur les taux de la retenue pour logement « effectuée sur la solde des milliaires à la charge du Département des colonies.

n° 23

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 janvier 1936

Numéro JO
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro
31 janvier 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis à dépendances, officiier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et le conditions dans lesquelles ces lois , déc rets et arrétés deviennent exécutoire: Vu le décret du 20 décembre 1935, portant réduction de 100p. 169 sur les taux de la retenue pour loge ment, effectuée sur la solde des milittires à charge du Département des colonies, inséré au Journal officiel de. Ja République francaise du 1° janvier 1936,

TEXTE INTÉGRAL

Art1er

Est promulgué à. la Côte francaise des Som: alis le décret du 20 décembre 1935 susvisé portant reduction de 16 p. 100 sur les taux de la retenue pour logement effectuée sur la solde des militaires à la charge du Département des colonies. Art.2– Le présent ar rété se ra enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

À. ANNET.